

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance publique du JEUDI 31 AOUT 2017

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 11 Août 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 28 (pour l'appel)

29 (pour le vote du C.R.)

29 (pour le vote des délibérations n° 1 à 4)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE, PERTOLDI-MILLET, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, BRAILLY, DELCROIX, MIRASOLA, DUPONT, ATTEN, BELOUCIF, DE WEVER, LEHUT, THUROTTE, DUCHEMIN, HEBBAR, DE MEYER, AUDIN (pour le vote des délibérations n° 1 à 4), ANDRZEJCZAK, BOUCOT, Monsieur DRICI (pour le vote du C.R.).

Ont donné pouvoir : Monsieur CRASNAULT (pouvoir à Monsieur COTTON D.), Madame D'HERBECOURT (pouvoir à Monsieur DERUELLE), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur BRAILLY), Monsieur VILLARS (pouvoir à Madame PERTOLDI-MILLET).

Absents excusés : Monsieur AUDIN (pour l'appel et le vote du C.R.), Madame DANDOIS.

Absent : Monsieur DRICI (pour l'appel et le vote des délibérations n° 1 à 4).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DERGHAL.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur DERGHAL Akim** comme Secrétaire de Séance.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour par l'ajout :

- de la Délibération n° 4 relative à une motion présentée par le Groupe « DENAIN A DE L'AVENIR ».

Cette proposition ne soulève aucune objection.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Juin dernier est adopté à **l'Unanimité des présents.**

DELIBERATION N°1 : CREATION D'UN SERVICE COMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Après en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE de créer** un service municipal d'accompagnement des entreprises et de développement économique qui sera domicilié 350 rue Arthur BRUNET à DENAIN au 1^{er} septembre 2017.

● **PRECISE :**

- Que le patrimoine immobilier de l'actuelle Ruche d'entreprises sera acquis par la commune, après négociation avec le propriétaire, le Département du Nord. La proposition actuelle s'établit à 873600 € net vendeur, hors frais et droits d'enregistrement à la charge de l'acquéreur. Le Département se dit prêt à accepter un paiement échelonné, en plusieurs annuités, de cette charge.

Une délibération postérieure précisera le montant définitif et les modalités de versement.

- Que le département du Nord assure l'hébergement des entreprises occupant les locaux de la Ruche d'entreprises de Denain jusqu'au 31 octobre 2017.

- Que l'hébergement des entreprises sera repris par la Ville à compter du 1^{er} novembre 2017.

● **DECIDE de créer** les emplois permanents de droit public nécessaires au fonctionnement du service créé :

- 2 postes de Directeur à 2/5 d'ETP (soit 4/5 d'ETP) à raison de 14 h hebdomadaires relevant du grade suivant : Attaché ;

- 1 poste d'assistante, secrétaire accueil à temps complet relevant du grade suivant : Adjoint Administratif.

Le tableau des emplois communaux est modifié en conséquence.

● **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à l'acquisition et au fonctionnement de l'équipement et à procéder à toutes les formalités administratives afférentes.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

Il est précisé que Messieurs AUDIN et ANDRZEJCZAK n'ont pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

■ **Article 6574 Code Fonctionnel 40 - ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

- DENAIN FUTSAL CLUB	3.000 €
- UNION SPORTIVE DENAISIENNE	15.000 €

Il est précisé que Madame DUFOUR-TONINI, Maire, Messieurs CRASNAULT (pouvoir donné à Monsieur COTTON D.) et COTTON J.M. , membres de l'association « UNION SPORTIVE DENAISIENNE », n'ont pas pris part au vote de la subvention.

**DELIBERATION N°3 : PERSONNEL TITULAIRE.
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ARRETE** le tableau des effectifs permanents à Temps Complet (*création : d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} Classe ; de 10 postes de Gardiens-Brigadiers afin de permettre la mise en œuvre de la fusion des 9 postes de Gardiens de Police Municipale et du poste de Brigadier de Police Municipale (en contrepartie, les postes de Gardiens de Police Municipale et le poste de Brigadier de Police Municipale seront supprimés).*

DELIBERATION N°4 : MOTION PRESENTÉE PAR LE GROUPE « DENAIN A DE L'AVENIR ».

Après en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DEMANDE** au Gouvernement de surseoir le projet de baisse des emplois aidés.


Se sont abstenues : Mmes HEBBAR, DE MEYER, LEHUT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30.

DENAIN, le 5 Septembre 2017.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,

 A.L. DUFOUR-TONINI.